

Cinq pensées pour l'an 2000

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **145 (2000)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345952>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gardien de hockey sur glace, jouant en ligue nationale A, ne fasse pas de service parce qu'il a les pieds plats ou qu'un footballeur bénéficie du même passe-droit parce qu'il a mal au dos?

Les «astreints» seront-ils présents aux cours de répétition qui pourraient redevenir annuels? Il y a un nombre inimaginable de gens indispensables, qui n'ont pas d'adjoints ou de remplaçants dans les grandes entreprises! Il y a même des chefs de service du Département de la défense qui demandent des dispenses pour des subordonnés qu'ils se voient dans l'incapacité de libérer pour une période d'instruction ou une école d'avancement. Continuerait-on à déplorer les hémorragies qui anémient l'Armée 95, forçant les commandants à fusionner les unités, parce qu'il est effectivement difficile d'ins-

truire et d'entraîner une compagnie de chars qui compte moins de trente hommes présents au cours de répétition?

Le système de milice pourrait-il être véritablement appliqué dans la désignation des commandants d'unité, de bataillon, de régiment et des officiers d'état-majors? Par la force des choses, ne verra-t-on pas ces fonctions devenir une «chasse gardée» pour fonctionnaires et officiers de carrière?

Les concepteurs de l'Armée 95 affirmaient que les problèmes des effectifs dans les cours de répétition seraient résolus avec le passage à l'Armée XXI oseront-ils en faire de même, s'ils ne prévoient pas un changement radical de la sélection au recrutement, de l'attribution de dispenses par les administrations cantonales

ou fédérales? Quoi qu'il en soit, ils ne pourront pas changer l'individualisme ambiant...

Actuellement, bien que la Constitution fédérale pose en principe le «service militaire obligatoire», on pratique en fait le «service à la carte»: le phénomène touche autant les soldats que les officiers supérieurs dans les grands états-majors. Le divisionnaire Jordan, à l'époque commandant de la division mécanisée 1, reçut un fax étonnant: cela se passait au début des années 1990. Le matin de l'entrée en service, un lieutenant convoqué au rapport de division lui transmettait: «J'ai l'honneur de vous informer que je ne pourrai pas participer à votre manifestation, étant retenu par d'autres obligations.»

Colonel Hervé de Weck

Cinq pensées pour l'an 2000

Montesquieu: «Le monde parle de bagatelles comme de choses sérieuses et des choses sérieuses comme de bagatelles.»

Antoine de Saint-Exupéry: «La vérité d'hier est morte, celle de demain est encore à bâtir. Aucune synthèse valable n'est entrevue, et chacun de nous ne détient qu'une parcelle de vérité.»

Raymond Aron en décembre 1940: «Nous n'avons pas à rougir d'avoir aimé la liberté, mais seulement de l'avoir mal défendue, non pas seulement sur les champs de bataille, mais avant durant la paix, dans notre maison.»

Charles-Ferdinand Ramuz: «Je suis patriote parce que j'aime mon pays au sens géographique du mot, j'aime une terre, un certain climat, un certain ciel; je l'aime de nécessité. J'aime cette terre parce que j'en sors, ce climat et ce ciel parce que j'en ai toujours été entouré (...).»

Sur un mur de l'Académie de West Point: «C'est lorsqu'il est en péril de mort que l'homme se souvient de l'existence de Dieu et des soldats.»